

Opération de Renouveau Urbain des Grésilles - Construction d'une structure artificielle d'escalade - Désignation du maître d'œuvre

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 novembre 2004, le Conseil Municipal a, d'une part, approuvé le programme de construction d'une structure artificielle d'escalade, dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain des Grésilles, et arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 1.500.000 € TTC, d'autre part, décidé de lancer la procédure de concours prévue à l'article 70 du code des marchés publics, pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de l'appel public à la concurrence lancé en vue de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre, le jury spécialement désigné à cet effet a sélectionné cinq candidats à raison de leurs compétences, de leurs moyens et de leurs références en constructions similaires, intégrant une démarche de « Haute Qualité Environnementale ».

Au terme de ce concours, il vous est proposé de désigner comme maître d'œuvre l'équipe Stoffel-Lefebvre, pour un montant forfaitaire provisoire de 192 878 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. désigner comme maître d'œuvre, pour la construction d'une structure artificielle d'escalade, dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain des Grésilles, l'équipe Stoffel-Lefebvre, pour un montant forfaitaire provisoire de 192 878 € TTC ;
2. m'autoriser à signer le marché ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

M. DUPIRE - Rapport 4.

Lecture de la délibération.

Je remercie la Fédération française d'escalade, qui a un service spécifique et qui, compte tenu de l'équipement, a mis ses compétences au service des 5 candidats pour un projet intégrant une démarche de HQE.

M. LE MAIRE - Ce n'est pas un petit mur d'escalade ! Je voudrais aussi que ce soit ouvert aux habitants du quartier et pas uniquement pour faire venir des grandes associations sportives de toute la France.

M. DUPIRE - Les publics concernés sont très nombreux, dont évidemment les publics des quartiers. Cette salle sera située à proximité du gymnase des Grésilles, dans le périmètre piscine Epirey, à disposition du public, notamment celui des Grésilles.

M. LE MAIRE - Très bien. Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté.

